

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

LUNDI  
16 JANVIER 2012  
2012-01-16

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2012 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.

Étaient présents: Messieurs Gilles Ducharme, Pierre-Michel Gadoury, Mario Tremblay, Éric Beaulieu et madame Isabelle Desrosiers sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne.

Était absent: monsieur Jean Robitaille

II Y A QUORUM

---

Son honneur le Maire monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

---

2012-001

Approbation des procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2011, de la session d'ajournement du 13 décembre 2011 et de l'assemblée spéciale du 13 décembre 2011

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : les procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2011, de la session d'ajournement du 13 décembre 2011 et de l'assemblée spéciale du 13 décembre 2011 soient et sont adoptés;

Adopté unanimement.

---

Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait lecture.

---

2012-002

**Association des directeurs municipaux du Québec** (N/D B-1801)

Renouveler, s'il y a lieu, l'adhésion de madame Nicole D. Archambault, directrice générale, à l'ADMQ au coût de 380 \$ + taxes, ainsi que l'assurance cautionnement au coût de 210 \$ + taxes pour l'année 2012. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE: la municipalité autorise le paiement de l'adhésion de madame Nicole D. Archambault, directrice générale, à l'ADMQ au coût de 380 \$ + taxes, ainsi que de l'assurance cautionnement au coût de 210 \$ + taxes pour l'année 2012;

QUE: Le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2012-003

**Québec Municipal** (N/D B-1323)

Québec Municipal, référence en matière d'information municipale sur le web, nous invite à profiter d'une réduction de 50 % sur nos frais d'adhésion en nous abonnant à son portail en ligne au coût promotionnel de 250 \$ + taxes. Donner suite, s'il y a lieu, à cette offre.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité profite de cet offre et adhère au site web de Québec Municipal au coût de 250 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2012-004

**Organisme de bassin versant (CARA) (N/D B-1404)**

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion en tant que membre de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, pour l'année 2012 au coût de 200 \$. Autoriser le Maire et la directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption pour l'année 2012 au coût de 200 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2012-005

**Projet MFR en Haute-Matawinie (N/D-1323)**

Suite au projet de mise en œuvre d'une Maison Familiale Rurale en Haute-matawinie, demande nous est faite d'appuyer cette démarche et d'analyser une éventuelle implication, à la mesure de nos moyens et ressources disponibles. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT que nous croyons que ce concept d'établissement permettant d'offrir à des étudiants de 15 à 18 ans une façon différente d'apprendre et de réussir, tout en offrant des formations en lien avec les besoins des entreprises du milieu, est un concept intéressant et plus que pertinent pour le nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait permettre de former une relève de main d'œuvre pour nos entreprises, de garder les étudiants dans la région et éventuellement former des jeunes d'ailleurs qui choisiraient de s'établir en Matawinie après leur formation;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité est heureuse d'appuyer la démarche en vue d'établir une Maison familiale rurale en Haute-Matawinie;

Adopté unanimement.

2012-006

**Tourisme Lanaudière** (N/D B-0218)

Procéder, s'il y a lieu, au renouvellement de notre cotisation annuelle à l'association touristique Tourisme Lanaudière, au coût de 517,39 \$ taxes incluses. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité procède au renouvellement de notre cotisation annuelle à l'association touristique Tourisme Lanaudière au coût de 517,39 \$ taxes incluses;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2012-007

**Chambre de Commerce de Saint-Jean-de-Matha** (N/D I-0324)

Monsieur Bernard Chassé, président, nous dépose une demande de partenariat. Pour assurer la permanence de la Chambre de Commerce, une demande de subvention sur une base quinquennale est déposée pour un montant de 15 000 \$ pour la première année, suivie d'une augmentation annuelle de 1000 \$ par année, afin d'atteindre 20 000 \$ à la fin du plan quinquennal. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut acquiescer à cette demande, par contre, pour ce qui est des activités de la Chambre de commerce, la municipalité continuera son partenariat, selon les demandes déposées au Conseil;

Adopté unanimement.

2012-008

**CRAPO** (N/D B-0843)

Pour faire suite à la rencontre tenue avec les représentants de CRAPO et le dépôt des états financiers démontrant un manque à gagner de 25 000\$, demande nous est faite d'envisager les possibilités d'un partenariat entre les deux organismes. Donner suite, s'il y a lieu, à leur demande.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà investi un montant de 3000 \$ afin d'aider le CRAPO dans une étude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà investi dans le Centre culturel pour la tenue de spectacles, et qu'il n'est pas suffisamment utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne peut investir dans les salaires et le roulement quotidien du CRAPO;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'une vingtaine d'organismes à Saint-Jean-de-Matha qui demande aussi de l'aide;

Il est proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à cette demande;

QUE : le CRAPO soumette des projets ou des événements pouvant être faits en partenariat avec la municipalité, qui pourraient servir de levée de fond, soit par des spectacles, des activités etc.. qui de plus, profiteraient aux citoyens;

QUE : l'utilisation du Centre culturel ou la location de locaux à prix moindre pourraient être envisagés;

Adopté unanimement.

2012-009

**Mouvement écologique Mathalois** (N/D B-1964)

Au nom du Mouvement Écologique Mathalois, monsieur François-Guy Touchette nous dépose un rapport du projet quinquennal de reboisement de la rivière Berthier, et demande d'obtenir une lettre d'appui pour ce projet. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité appuie le projet quinquennal de reboisement de la rivière Berthier déposé par monsieur Touchette au nom du Mouvement écologique Mathalois;

Adopté unanimement.

2012-010

**Bounadère Claude** (N/D B-0507 & I-0357)

Monsieur Claude Bounadère propose de donner à la municipalité la partie du chemin finissant la rue Karine, comportant une superficie de 847,8 mètres carrés. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte l'offre de monsieur Bounadère d'acquérir la partie du chemin finissant la rue Karine;

QUE : les frais reliés à cette cession soient à la charge du cédant;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

**2012-011**

**Réseau Biblio** (N/D B-1060)

Procéder, s'il y a lieu, au renouvellement de la contribution annuelle au Réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2012. La contribution municipale s'élève à 20 611,18 \$ et les frais informatiques à 1177,82 \$, pour un total de 21 789 \$ plus taxes, et déléguer, s'il y a lieu, 2 représentants municipaux à siéger aux rencontres organisées par le réseau Biblio. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité procède au renouvellement de la contribution annuelle au réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2012 au montant de 20 611,18 \$ et les frais informatiques à 1177,82 \$, pour un total de 21 789 \$ plus taxes;

QUE: la municipalité mandate monsieur Éric Beaulieu et madame Nicole Léonard comme représentants municipaux à siéger aux rencontres organisées par le réseau Biblio;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2012-012**

**Ferland Louise** (N/D B-0304)

Madame Louise Ferland nous dépose une demande à savoir si le Conseil municipal rendra publique la résolution adoptée le 14 septembre dernier par le Syndicat du Nord dans le dossier la concernant. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

\*Monsieur Gilles Ducharme de retire de la table de délibération, compte-tenu de son lien dans ce dossier

CONSIDÉRANT que ce document est considéré comme un outil de travail;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité ne voit pas la nécessité ni l'intérêt de rendre ce document public;

Adopté unanimement.

2012-013

**Fourniture de fleurs pour l'année 2012** (N/D B -0446)

Donner suite, s'il y a lieu, aux soumissions reçues pour l'achat de jardinières et de boîtes à fleurs pour l'année 2012.

Offres reçues:

- Les Serres Saint-Jean-de-Matha 3810,30 \$ taxes incluses
- Pépinière Jacques Joly enr. 2523,70 \$ taxes incluses

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la soumission pour la fourniture de fleurs pour les jardinières et boîtes à fleurs de la municipalité pour l'année 2012 soit et est accordée à Pépinière Jacques Joly enr., compte-tenu qu'il est le plus bas soumissionnaire;

Adopté unanimement.

2012-014

**Travaux de remplacement des infrastructures de la rue Principale**  
(N/D X-0322)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement d'un montant de 34 786,11 \$ taxes incluses à Généreux construction inc. représentant le décompte # 5 - définitif, concernant les travaux de remplacements des infrastructures sur la rue Principale. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement de 34 786,11 \$ taxes incluses à Généreux construction inc. représentant le décompte # 5 - définitif, concernant les travaux de remplacements des infrastructures sur la rue Principale;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

---

**AVIS DE MOTION**  
**A - 01 - 2012**  
**Donné 16-01-2012**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Ducharme qu'il sera présenté pour adoption, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement régissant l'épandage d'éjections animales dans la municipalité et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

---

**2012-015**

**Règlement n° 539** (N/D C-0478)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de notre Règlement 539, règlement ayant pour effet de verbaliser la rue Mélissa et une partie de la rue Hervé-Gravel.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : l'adoption du Règlement 539 soit reportée au printemps 2012 afin de s'entendre avec le promoteur pour apporter les correctifs, si nécessaires, des rues, afin qu'elles soient conformes aux normes municipales;

Adopté unanimement.

**2012-016**

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Rapports**  
(N/D B-1067)

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposés par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

**2012-017**      **Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / DEA** (N/D B-1435)

Monsieur Jean-François Bruneau, Directeur du Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha demande l'autorisation de rencontrer la régie de la santé et de mettre en force le projet DEA (défibrillateur externe automatisé). Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise monsieur Jean-François Bruneau à rencontrer la régie de la santé pour mettre en force le projet DEA;

Adopté unanimement.

**2012-018**      **Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Équipement**  
(N/D B-1444)

Demande nous est faite de procéder à l'achat du logiciel Première ligne, incluant deux modules au coût de 2685 \$. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à cette demande pour l'achat du logiciel Première ligne au coût de 2685 \$;

Adopté unanimement.

**2012-019**      **Liste des comptes à payer**

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 71 159,86 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 71 006,06 \$, en excluant la facture portant le numéro 9199 datée du 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour le sablage du rang Sacré-Cœur et Sainte-Louise, d'un montant de 153,80 \$ au nom des Entreprises Marcel Roberge inc;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
6914	Alarme Laporte inc	1449,13
6915	Auvents multiples sud ouest inc.	5574,35
6916	Banque Nationale du Canada	506,00
6917	Bélanger Sauvé	8305,60
6918	Bell Gaz ltée	894,38
6919	Bruneau Jean-François	235,49
6920	Camions Carl Thibault inc.	174,36
6921	Canadian tire 2000	267,79
6922	Certilab inc.	1349,73
6923	Comtois, Landry et Ouellet inc.	6,51
6924	Dépanneur du Lac-Noir	169,19
6925	Dessau	25519,20
6926	Entreprises J.P. Beausoleil	1127,58
6927	Entreprise Marcel Roberge	153,80
6928	Fédération Québécoise	24,22
6929	Felix sécurité inc.	276,84
6930	Garage Carl Gadoury	1452,29
6931	Généreux construction inc.	1597,80
6932	Georges Archambault	2000,00
6933	Gravel Jean-François	102,37
6934	J.L. Brissette Ltée	431,85
6935	Labrie Jean-Christophe	22,00
6936	Le Groupe Harnois inc.	2591,80
6937	Léonard Nicole	27,00
6938	Lépine & frères inc.	362,30
6939	Le réseau mobilité plus	191,95
6940	Les entreprises C. Bdard (1995) inc.	468,69
6941	Les services exp inc.	512,66
6942	Lumen inc.	1708,88
6943	Médias Transcontinental S.E.N.C.	475,02
6944	Métro Boucher	539,28
6945	Municipalité Sainte-Béatrix	602,80
6947	Pause café D.L. inc.	55,60
6948	Pitney Bowes	240,36
6949	Produits Shell Canada ltée	335,98
6950	Profid'or coopérative agricole	455,52
6951	Publication CCH ltée	349,65
6952	Québec son inc.	300,08
6953	Ranch Albert Roy	1315,83
6954	Rivest & fils	909,96
6955	Société Raynald Mercille	1345,96
6957	Solution inox inc.	911,40
6958	Soudure P. Desrosiers	207,19
6959	Taxi Bruneau inc.	96,84
6960	Technicomm	141,46
6961	Tremblay Mario	60,83
6962	Visa Desjardins	512,38
6963	Wilson & Lafleur ltée	63,00
6964	Yvon Saint-Georges inc.	1552,98
		<b>71 006,06\$</b>

Adopté unanimement.

2012-020

**Remboursement des taxes 2011** (N/D B 1512)

Autoriser, s'il y a lieu, les remboursements de taxes d'un montant de 1944,39 \$, faisant suite à une mise à jour au rôle reçue de la MRC de Matawinie et/ou taxes perçues en trop. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : les remboursements de taxes d'un montant de 1944,39 \$ soient et sont autorisés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet,

Adopté unanimement.

2012-021

**Contrat de travail des cadres à la municipalité** (N/D B-596, B-1504, B-1879, B-1582, B-1701 et B-1067))

Adopter, s'il y a lieu, les modifications au contrat de travail des cadres de la municipalité, selon la liste déposée, rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Proposé par Le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : les modifications au contrat de travail de la Directrice générale, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des travaux publics, du Contremaître des travaux publics, de la Directrice de la bibliothèque ainsi que du Directeur du Service des incendies soient et sont adoptées de la façon qui suit et rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Directrice générale : 61 503 \$;

Directrice générale adjointe : 37 315 \$;

Directeur des travaux publics : 48 960 \$;

Contremaître des travaux publics : 42 537 \$;

Directrice à la bibliothèque municipale : 15 514 \$;

Directeur du Service des incendies : 15 586 \$;

Adopté unanimement.

**2012-022**      **Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-0735)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du dépôt des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2012.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la Municipalité procède à l'adoption du dépôt des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2012;

Adopté unanimement.

**2012-023**      **PG Solution, contrat de service professionnel** (N/D B-0822)

Renouveler, s'il y a lieu, le contrat de service pour l'entretien et le soutien pour nos équipements informatiques, au coût de 4796,51 \$ taxes incluses et de notre contrat d'entretien et soutien des applications au montant de 18 182,44 \$ taxes incluses pour l'année 2012. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des équipements informatiques au coût de 4796,31 \$ taxes incluses, ainsi que pour l'entretien et le soutien de nos applications au coût de 18 182,44 \$ taxes incluses l'année 2012;

QUE: le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2012-024**      **Bibliothèque municipale** (N/D B-1879)

Renouveler, s'il y a lieu, le contrat de service de soutien technique informatique pour les équipements de la bibliothèque municipale avec CPU service inc, au montant de 1062,36 \$ taxes incluses pour l'année 2012. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle le contrat de service de soutien technique informatique pour les équipements de la bibliothèque municipale avec CPU service inc, au montant de 1062,36 \$ taxes incluses pour l'année 2012;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

**2012-025**      **Rainville Guy & Rainville Marc** (N/D I-0700)

Donner suite, s'il y a lieu, à la mise en demeure reçue de Dunton Rainville avocats, représentant les intérêts de messieurs Guy Rainville et Marc Rainville, propriétaires du lot 48 du Cadastre officiel de Saint-Jean-de-Matha, afin que leurs clients puissent accéder à leur propriété en passant par le chemin qui traverse le chemin passant par les lots 49, 51, 52, 53 du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité transmette le document reçu par Dunton Rainville avocats, représentant messieurs Guy Rainville et Marc Rainville à nos procureurs;

Adopté unanimement.

2012-026

**Loisirs Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-1616)

Donner suite, s'il y a lieu, à la demande déposée par monsieur Stéphane Simard, président du comité des loisirs de Saint-Jean-de-Matha afin que soient abolis les frais pour l'utilisation du Centre culturel lors de leur activité de bingo.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité refuse d'abolir les frais de 250 \$ par semaine pour l'utilisation du Centre culturel pour la tenue des bingos;

QUE : par contre, la municipalité est d'accord à ce que soit réinvestit ce montant aux activités des loisirs, conditionnel à ce que soit déposé un rapport mensuel des activités;

Adopté unanimement.

2012-027

**Politiques familiales municipales** (N/D B-0477)

Procéder, s'il y a lieu, à une demande de soutien financier et technique auprès du Ministère de la Famille et des Aînés du Québec pour l'élaboration, la mise en œuvre d'une politique familiale municipale, ainsi que la mise en place du plan d'action en faveur des familles.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers  
Et résolu

QUE : la municipalité procède à une demande de soutien financier et technique auprès du Ministère de la Famille et des Aînés du Québec pour l'élaboration, la mise en œuvre d'une politique familiale municipale, ainsi que la mise en place d'action en faveur des familles;

QUE : la Directrice générale soit et est autorisée à faire les démarches nécessaires à cette demande;

Adopté unanimement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

**2012-28**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

**Fin de l'assemblée à 20 h 53**

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, d.g.

---